

## RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

### Maintien des compétences sur la consignation des lignes aériennes HTA

- Objectif :** Être capable d'exécuter en toute sécurité la 2<sup>ème</sup> étape de consignation HTA sur lignes aériennes rigides et suspendues en conducteurs nus.
- Public concerné :** Monteurs électriciens, chefs d'équipes d'entreprises et personnel d'encadrement opérant sur des lignes aériennes HTA.
- Pré requis :** Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).  
Maîtriser les différents moyens d'ascension.  
Être habilité H1V à minima.  
La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés  
**Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.**
- Durée :** 1 jour en continu (7 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.  
**50 % du temps est consacré à des travaux pratiques.**
- Évaluation des acquis :** Évaluation sur les aspects théoriques et/ou pratiques vue en session.
- Outils pédagogiques :** Salle de cours équipée, vidéoprojecteur, écran.  
Dossiers pédagogiques et techniques.  
Réseaux aériens HTA rigides et suspendus.  
Outillages et matériels spécifiques agréés.
- Accessibilité :** En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
- Dotations du stagiaire :** Documents, vêtement et EPI nécessaires **(voir liste détaillée au verso)**
- Documents de fin de formation :** Attestation de formation.
- Lieu :** PONT-DU-CHÂTEAU (63).

## CONTENU DU STAGE

### 1 – THÉORIE

- Réglementation :
  - o UTE C 18 510-1 « chapitre 7 ».
- PSEDO
  - o IPS 2.2 AER-000
- Rappel sur les procédures d'accès aux ouvrages hors tension.
  - o Consignation en 1 étape,
  - o Consignation en 2 étapes.
- Rappel sur l'analyse environnementale du chantier dans le choix du positionnement optimal des MALT/CC.
- Rappel sur la notion de prise de terre, tension de pas.
- Rappel sur les particularités de l'utilisation du VAT type capacitif « les consignes à connaître pour une opération de VAT réussie ».

### 2 – TRAVAUX PRATIQUES

- Mise en œuvre de MALT/CC depuis un support de ligne.
- Mise en œuvre de MALT/CC type « NEVERS » depuis le sol.

**Remarque :** Une évaluation sur la connaissance des procédures et sur la pratique est réalisée lors des différentes mises en situation.

### DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

### DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique (**Habilitation H1V minimum**).

### VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (*couvrant les bras et les jambes, non propageur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, CEI 61482-2 et EN ISO 14116*).
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité et / ou bottes (*NF EN ISO 20345*).
- Casque d'électricien avec jugulaire (*NF EN 397*) et équipement de protection oculaire et faciale (*NF EN 166*).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).
- Paire de gants de manœuvre HTA classe II (*à la taille du stagiaire*).
- Pour l'ascension des supports : Harnais-ceinture ou un harnais de sécurité équipé, conforme aux normes en vigueur (*longe de maintien au poste de travail de 4 m, longe d'antichute équipée d'un absorbeur d'énergie, anneau de sangle 1,20 m pour création d'un point d'ancrage fiable, sacoche à outils*).